

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET
LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE—Entrée en vigueur**

TR-003-2013

Enregistré auprès du registraire des règlements

2013-05-11

En vertu de l'article 7 de la *Loi modifiant la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, L.Nun. 2012, ch. 13, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire décrète que cette loi entre en vigueur à la date de l'enregistrement du présent texte auprès du registraire des règlements, en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*.

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2013 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
